



# Swiss Hockey

Championnat en salle 2008/2009

## Instructions pour les Délégués techniques (DT)

### Prise de contact :

A l'avance les DTs doivent s'informer au site de la ligue de tous les documents qu'ils auront besoin (l'instruction pour la saison en salle, l'instruction pour les délégués techniques, le rapport de tournois, les règlements des frais). Les DTs ne doivent s'adresser au secrétariat que pour des questions qui se présentent. Mais les clubs sont obligés d'informer le secrétariat de la ligue immédiatement s'il y a (probablement) un changement personnel du TD. Ceux qui omettent de faire cela seront punis.

### Devoirs :

La tâche principale du DT consiste en la surveillance du déroulement des compétitions selon les règles de jeu et de l'établissement du décompte financier. Les protêts sont à traiter immédiatement selon les règles de jeu.

### Contrôle du déroulement des compétitions

Il est impératif que tous les matches soient suivis. La direction du tournoi doit pouvoir constamment être rendue attentive à d'éventuels irrégularités. En cas d'absence momentanée de la table, un remplaçant compétent doit être désigné.

La manipulation du chronomètre n'est pas de la responsabilité du DT, mais du club organisateur. Par contre, c'est une des charges du DT de veiller au strict respect de l'horaire. Les horaires doivent être respectés strictement et les matches doivent débiter à l'heure exacte annoncée. La présentation des deux équipes ainsi que la réunion en cercle doit avoir lieu avant le match (pendant le temps d'exercer au jeu). En conséquence le DT doit en inviter les équipes environ 2-3 minutes avant le début du match. Une pause mi-temps de 5 minutes ne devrait pas durer plus longtemps que 5 minutes. En cas exceptionnel (par exemple si on a déjà du retard à cause des blessures), il est permis de diminuer cette pause.

En cas de retard pris dans la 1<sup>e</sup> mi-temps par des arrêts de jeu, la pause est réduite en conséquence afin que le match suivant puisse commencer à l'heure.

Pendant le tournoi, il est interdit au DT de consommer des boissons alcoolisées.

### Feuilles de matchs :

Lors de tous les tournois, chaque équipe ne remplit qu'une seule fois le **Rapport de tournois**. Les deux côtés du rapport doivent être imprimés sur une seule feuille de papier.

Une équipe peut inscrire autant de joueurs qu'elle le souhaite sur le rapport (en cas de nécessité, une feuille complémentaire peut être jointe). Toutefois, par match, seuls 12 joueurs peuvent être engagés. Le responsable de l'équipe doit annoncer au DT au plus tard 10 minutes avant le début de la partie le nom des joueurs qui participeront au match concerné. **Seulement les joueurs indiqués sur la feuille de match peuvent jouer. Les contraventions sont punies par forfait selon les règles de jeu, art. 34, § 6 (décision de la Commission Administrative).**

Le DT surveille qu'après chaque match les deux arbitres signent les rapports des deux équipes et que les scores soient correctement indiqués, les buts marqués en premier, ceux de l'adversaire ensuite : par exemple Equipe A contre Equipe B, score final 7-1.

Sur le rapport de l'Equipe A : adversaire Equipe B, score final 7-1

Sur le rapport de l'Equipe B : adversaire Equipe A, score final 1-7

### **Buteurs :**

Pour la LNA (Dames et Hommes), les buteurs doivent être indiqués sur le rapport. L'ordre des buts n'est pas important. Une coche pour chaque but correspondant au joueur et à la fin du tournoi l'indication du total de chaque joueur est suffisante.

Dans les autres catégories de jeu, ces indications ne sont pas exigées.

### **Contrôle des joueurs :**

Les licences des joueurs sont déposées pour la durée du tournoi auprès du DT. Le contrôle des joueurs est effectué en coopération avec les arbitres avant chaque match sur la base du rapport rempli et des licences des joueurs.

Le contrôle des joueurs par les arbitres se fait sur leur banc, sur lequel peuvent prendre place, en plus des joueurs inscrits sur le rapport, les accompagnants (au maximum 3). Les bancs des joueurs doivent être isolés et indépendants des spectateurs. Le DT doit pouvoir constamment les surveiller. Le contrôle des joueurs doit être effectué très précisément et avec soin. Dans les catégories adultes les croix correspondantes (trois au maximum par saison et ligue) sur les licences des joueurs et les rapports doivent être obligatoirement inscrites !! Après leur dernier match, les équipes doivent récupérer leurs licences auprès du DT (responsabilité des équipes).

**Attention :** en principe, tous les joueurs inscrits sur le rapport sont considérés comme ayant joué et une croix de qualification doit être inscrite sur la licence par le DT. Si un joueur n'a été porté sur le rapport que pour des cas d'urgence et si son utilisation n'est pas prévue, il est obligatoire d'en prévenir le DT **avant** le début de la rencontre. Le joueur doit alors porter un vêtement sur son maillot, afin que le DT puisse surveiller avec sécurité si le joueur a été engagé ou non. C'est seulement dans ces conditions que des joueurs n'ayant pas joué n'ont **pas** de croix de qualification inscrit sur leur licence. Le gardien remplaçant ne reçoit une croix de qualification que s'il a joué réellement. Le responsable d'équipe doit immédiatement, après la fin du match, contrôler les croix de qualification. Aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

### **Suspensions :**

Le DT doit s'informer avant le début du tournoi sur l'actuelle liste des cartes et suspensions qui figure sur le site Internet de la ligue et suspendre les joueurs ayant reçu leur 3<sup>ème</sup> carton jaune ou un carton rouge selon les règles de jeu.

### **Equipes parallèles :**

L'engagement d'un joueur dans une équipe parallèle n'est **pas** possible. L'appartenance à une équipe est déterminée par sa présence sur le rapport.

### **Protêts :**

Les protêts sont à traiter selon les règles de jeu. Si des modifications doivent être apportées à l'ordre des matchs en raison du retard ou de l'absence d'une équipe, la décision incombe au DT.

### **Dédommagements :**

Voir feuille de décomptes pour un tournoi en salle et les règlements des frais !

### **Décompte :**

Le DT doit calculer les frais du tournoi et, en fonction de la feuille de décomptes, les répartir entre les clubs présents. A cet effet, il veillera aux points suivants :

- les montants d'indemnités des diverses fonctions sont à trouver dans les instructions pour la salle et dans celles pour les arbitres.
- les indemnités pour les arbitres doivent figurer pour chaque personne séparément afin de pouvoir être contrôlées.
- Les frais de location de la salle doivent correspondre au montant facturé au club par la commune.

Des indications fausses sur la feuille de décompte sont amendées conformément à l'article 34, alinéas 6, des règles de jeu et sont transmises à la commission disciplinaire.

Le DT encaisse des clubs présents les montants calculés et paie les arbitres.

### **Après la fin de tournoi :**

Le DT expédie le jour même par poste **au tarif A** à l'intention de Swiss Hockey les documents suivants :

1. La feuille de tournoi signée par le DT avec tous les résultats à la mi-temps et à la fin du match
2. Tous les rapports des équipes
3. La feuille de décomptes
4. Toutes les autres feuilles éventuelles avec remarques

Les résultats doivent être communiqués aussi vite que possible, mais en tout cas encore le même jour avant 19h30 au site internet de la ligue, résultats salle. A cet effet, le DT doit, avant le tournoi, s'enregistrer auprès de ce service. Les buteurs de la LNA (Dames et Hommes) doivent être marqués sur les feuilles de match. Il est permis au DT de déléguer la transmission des résultats. Il reste toutefois responsable de la transmission correcte des résultats et en cas de non transmission ou de transmission en retard il sera sanctionné selon le catalogue des amendes.

### **Questions complémentaires :**

Pour toute question complémentaire, le secrétariat de la ligue est volontiers à votre disposition.

Otti Bombitzki